

\* \*  
VAL  
ET  
CHATILLON



BULLETIN D'INFORMATION

MUNICIPAL

\* \*  
Décembre 86 \*

## Mes chers concitoyens,

Un an a passé .....et voici le 2ème bulletin municipal. Son but étant d'informer, je le fais d'autant plus volontiers que je sais que très souvent, l'information passe mal, ou qu'elle se trouve déformée, intentionnellement ou non, par ses propagateurs.

Que s'est-il passé en un an ? Qu'ont fait vos élus et votre Maire ?

J'entends déjà certaine répondre " ils ont augmenté les impôts ou encore "ils ont dépensé 400.000 F. pour acheter l'usine" !

Ce seront là des vues pour le moins simplistes, raccourcies, pessimistes ou volontairement dénigrantes.

Alors, comme je ne suis ni pessimiste, ni encore moins mon propre détracteur, je répondrai - à la manière en usage en politique - par deux autres questions :

- Ne doit-on pas se donner les moyens pour tenter de réussir ?
- Est-il concevable de se désintéresser d'une friche industrielle située en pleine agglomération ?

Ce préambule étant fait, sur un ton que j'ai voulu délibérément caricatural, passons maintenant aux explications.

Comme je l'avais laissé supposer l'an dernier, les impôts ont effectivement augmenté et nous y reviendrons en détail plus loin. Il s'agissait dans ce domaine de concrétiser la notion "d'effort fiscal" (tel est le terme employé par l'administration) en réajustant des taux particulièrement bas. Quand on sait l'énergie qu'il a fallu déployer pour faire admettre que la commune avait tout intérêt à revoir ces taux, la formule "d'effort fiscal" prend pleinement son sens. Tout au moins ne pourra-t-on me qualifier de démagogue... mais n'anticipons pas.

La friche industrielle "Ex-usine BECHMANN" est maintenant propriété communale. Nous l'avons rachetée 350.000 F. (400.000 F. avec les frais). Il n'y a pas, pour l'instant, de projet précis sur le site, mais il s'agissait avant tout de s'assurer la maîtrise foncière de la zone.

"Pour quoi faire ?" diront certains (pas forcément les mêmes que ci-dessus.)

Eh bien, effectivement, la question se pose :

- A quoi sert la maîtrise foncière si l'on n'a pas de projets ?  
Oui, mais .....
- A quoi servent les projets si l'on n'a pas la maîtrise foncière ?

Vous le voyez, on tourne en rond.

Alors, le Conseil Municipal a tranché et a arrêté la ronde car les dix années qui viennent de s'écouler nous prouvent qu'il n'est pas bon de s'en désintéresser.

Etant maintenant propriétaires, nous réfléchissons, nous prospectons et nous essayons de promouvoir la zone. Certes, cette solution peut paraître aventureuse. Elle comporte des risques financiers, mais c'est la seule, je dis bien la seule qui peut nous permettre d'avancer.

Et c'est bien ce que nous voulons.

Le Maire : Alain GERARD

DERNIERE MINUTE...

Nous venons également de décider (par 12 voix contre 2) l'acquisition de l'ex-usine de la Sté COTONNIERE LORRAINE (Propriété BRAND) pour le prix de 300.000 F. Pour mémoire, il faut savoir que BRAND IMMOBILIER l'avait achetée près de 670.000 F., frais compris. *(ce qui compte tenu de l'évolution de l'indice des prix représente plus de 1.000.000 F. actuels)*

Le montant de l'annuité d'emprunt pour les deux usines s'élèvera à 99.065 F. mais, précision très importante, le Conseil Général prendra en charge 40.000 F. de l'annuité, d'où une charge nette pour la commune de 59.065 F. L'augmentation de 50 % des taux communaux d'impôts nous ayant constitué un appoint au budget de 60.000 F., il va sans dire que la commune supportera cette charge sans aucun problème.

Il est bien entendu que le souci premier est d'amortir ces acquisitions et seul l'acharnement que nous mettons à rechercher des solutions nous permettra d'obtenir ce résultat. Et en ce domaine, ce n'est peut-être pas seulement l'affaire du maire, mais peut-être bien celle de tout un chacun.

Qu'on y réfléchisse.

---

LES REALISATIONS DE 1986...

Assainissement : Remplacement de l'égout depuis le carrefour Grande rue Jean Mariotte jusqu'en face de la salle des fêtes (Coût : 105.000 F. HT, subventionné à 40 % par le Conseil Général.

Construction de douches collectives : Destinées aux sportifs, dans le local de la chaufferie de l'école (Coût: 78.000 F. HT , subventionné à 45% par Jeunesse et sports.

Réfections diverses : Mur du presbytère, regards d'égouts, escaliers de l'église.

Mise en place d'une fontaine, provenant de la place de la mairie, à proximité du terrain de football (A l'initiative de M. BONTEMS)

Achat de l'ex-usine BECHMANN : Coût 400.000 F.

... ET LES PROJETS

- Dans l'immédiat, démolition des bâtiments vétustes de l'ex-usine BECHMANN
- Viabilité et rénovation de la zone artisanale
- Construction de pavillons rue René Veillon (Toujours à l'état de projet faute de candidats à l'accession à la propriété... Hélas !
- Création d'un plan d'eau derrière le Bajeu (Tous les propriétaires sont d'accord en principe, seule l'étude de la D.D.A. se fait désirer)
- Recherche d'investisseurs privés dans le domaine touristique et industriel.
- Programme de rénovation de trottoirs.

ooooo00000000ooooo

LA PAGE EST TOURNEE... L'INDUSTRIE TEXTILE de VAL A VECU.

Le vaste programme de démolition décidé à la quasi unanimité du conseil municipal est engagé. (MM. ANDRE et BONTEMS souhaitaient toutefois garder quelques bâtiments)

La décision n'a pas été facile à prendre. Ces bâtiments faisaient partie de notre paysage depuis tant d'années que j'ai moi-même été tenté de faire marche arrière à de nombreuses reprises. Pourtant il faut le faire et n'ayons pas de regrets. Ces bâtiments sont pratiquement tous dans un état lamentable et, de toute façon, inadaptés aux industries nouvelles. La simple mise hors d'eau (réfection des gouttières) coûterait très cher sans garantie de les voir un jour réutilisés.

La zone ainsi dégagée sera plus facile à promouvoir et bien plus agréable à l'oeil pour un éventuel investisseur privé qu'avec le maintien des ruines.

Seuls l'ancien atelier et le grand bâtiment magasin seront conservés. Ils constitueront la future zone artisanale et là, par contre, il faudra engager un programme de rénovation.

Quant au coût de démolition, il est extrêmement bas puisqu'il se situe aux environs de 60.000 francs. Mais il faut savoir qu'il avait été estimé dans un premier temps par la D.D.E. à 80 millions de centimes. La mise en concurrence et la récupération des métaux ferreux (ce qu'il en reste !) par le démolisseur nous a permis d'obtenir ce prix intéressant.

Sont ou seront donc démolis à l'usine Bechmann : le tissage, le grand bâtiment à trois étages, le hangar métallique, la filature, l'immeuble brûlé).

-----oooOooo-----

NOS GRANDS AINES .....

Nos plus respectueuses salutations à nos doyennes et doyens :

- Mma DESBROSSES Alice , née le 05/12/90 (Maison de retraite de Cirey)
- Mme WOLFF Angèle , née le 06/10/1893
- M. GERARD Raymond né le 14/03/1899 (Maison de retraite de
- M. BLAISE Georges né le 30/01/01 Badonviller)

NOS JOIES.....

Ont fait leur entrée dans la vie en 1986 :

- ADRIAN Sylvia le 3 janvier
- BIONDI Cindy le 29 septembre
- CHIPON Mickael le 13 août
- GERBE Mickael le 25 juillet
- MEREL Christophe le 16 avril
- WALTER Noël le 10 juillet

FAIT SURPRENANT : aucun mariage n'a été célébré dans la commune en 1986

... NOS PEINES.

Nous ont quitté pour toujours :

PETIT	Jules	le 25 janvier
DARDAINE	Marie, Vve CHAROLET	le 09 février
STORTZ	Elisabeth, ép. FERRON	le 13 février
LUCOT	Bernard	le 25 février
JACQUOT	Raymond	le 24 mars
ROMARY	Marthe, Vve GERARD	le 10 avril
COSSON	Camille	le 21 mai
MAGNETTE	Albert	le 09 juin
PASINI	Marianna, Vve GEREVINI	le 30 août
CHRISMANN	Katia	le 10 septembre
MEYER	Lucien	le 14 septembre
LEMAIRE	Lucie, Vve BOLLE	le 05 octobre
CHOWANSKI	Jean	le 17 décembre

BIENVENUE dans notre cité à ses nouveaux habitants :

M. et Mme	ALESCH	GAMBARARO	, rue du Moulin, Venant de	Cirey
-	ANTOINE	Bernard, rue Basse Molière,	-	Rosny S/Bois
-	BENA	Patrick, rue du Beau-Soleil	-	Cirey
-	BIONDI	Denis, rue de Chatillon,	-	Cirey
-	CLAUDON	Lubin, rue de Cirey	-	Fesches (25)
-	KAPPLER	Noël, Café du Centre,	-	Le Tholy
-	LELONG - SERGENT	, rue de Chatillon	-	Cirey
-	MEREL	Jean-Marie, rue de la traverse,	-	Cirey
-	PERQUIN	Francis, 54 grande rue,	-	Badonviller
Mme	ERHART	Sandrine, 70, grande rue	-	Chanteheux

oooo000o000oooo

- CONCOURS DES MAISONS FLEURIES -

CLASSEMENT établi par le jury communal :

1ère CATAGORIE : Maison avec jardin visible de la rue

- 1°) CLAUDE André - 9, rue de Chatillon
- 2°) DARDAINE Roland - 11 rue de Chatillon
- 3°) GIQUEL André - 7, rue de rayeterre

2ème CATEGORIE : Maison avec décor floral sur la voie publique

- 1°) PIOT Paul - 8 rue de la Traverse
- 2°) LABOLLE Jean - 67. grande rue
- 3°) ZENNER Andrée - 14 rue de Chatillon
- 4°) ROMAIN Marcelle- 126 Grande rue
- 5°) CAYET Pierre - 4 rue de Cirey
- 6°) MAGNETTE Pauline, 8 rue Maix-Gammeron
- 7°) CAYET Thérèse - 18 Grande rue

Félicitations et grand merci aux lauréats qui ont contribué à l'embellissement de notre village.

N-B - Le jury est sensible au fleurissement des fenêtres et balcons (Il ne faut pas oublier. en effet qu'il s'agit d'un concours de maisons fleuries et non pas de jardins fleuris)

oooo000000oooo

A savoir, renseignements pratiques :

- 5 -

- Mairie : 83 42 51 07
- Gendarmerie : 17 ou 83 42 50 11
- Pompiers : 18
- Médecins :
  - Dr RAVOT : 83 42 51 34
  - Dr SEYER : 83 42 63 99
  - Dr WALTER : 83 42 50 15
- Infirmières : Mme APEL : 83 42 51 90
- Ambulances :
  - S.A. GUARDIA-STRICHER : 83 42 52 25
  - S.A. WECKERLE : 83 42 50 56
- Taxi : WECKERLE : 83 42 50 56
- Assistante sociale : 83 42 55 55
- Tarif location échafaudage : 50 Francs le 1er jour, puis 10F./jour les jours suivants

LOCATION DES IMMEUBLES COMMUNAUX :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : décide d'appliquer la majoration légale de 2,5% sur les tarifs de location de la salle des fêtes à compter du 1<sup>o</sup> avril 1986, à savoir :

Catégories d'usagers	Montant de la location	
	Buvette seule	Ensemble
a) <u>Pour organisation de repas :</u>		
* Sociétés locales ou habitants de Val	190	403
* Autres personnes ou sociétés	403	738
- Supplément éventuel pour utilisation d'une seconde journée	100	200
b) <u>Pour organisation de bals :</u>		
* Sociétés locales ou habitants de Val		336
* Autres sociétés ou personnes ( sans but lucratif )		671
* Sociétés ou personnes ( but lucratif )		1.120
c) <u>Pour réunions :</u>	60	107
d) Supplément pour chauffage éventuel	56	112

VOS IMPOTS LOCAUX;.....informations.....

- Vos impôts locaux sont calculés en appliquant des taux (%) à vos bases d'imposition

- Vos bases d'imposition, déterminées par les services fiscaux et non par nous-mêmes, sont réévaluées tous les ans en fonction de l'augmentation du coût de la vie.

- Donc, sans modifier les pourcentages appliqués aux bases, vos impôts augmentent chaque année.

- Mais, et c'est très important, il n'ya pas à proprement parler d'augmentation, puisque vous consacrez le même pourcentage de vos revenus à l'impôt (vos revenus ayant logiquement suivis le coût de la vie).

- Pour l'année 1986, vos impôts auraient de toute façon augmenté de 5,2 % (correspondant à la réévaluation des bases).

- Prenons l'exemple de la Taxe d'Habitation et imaginons qu'en 85, vous avez payé 500 F.

Vous avez alors payé(\*) :

90,75 F à la commune
+367,75 F au département
+ 41,50 F à la région
<hr/>
500,00 F

Les 90,75 F payés à la commune correspondraient au taux communal de 1,32 % en vigueur en 85.

Par 14 voix contre 1, le Conseil Municipal, en 1986, a augmenté les taux communaux de 50 % : le taux de 1,32 est donc passé à 1,98.

Par rapport aux 500 F payés en 85, vous avez payé en 86 :

136 F à la commune	} Taux inchangés
+367,75 au département	
+ 41,50 à la région	
<hr/>	
545,25 F	

soit une augmentation de 45,25 F

Bien sûr, je ne tiens pas compte de l'augmentation des bases que vous auriez payée de toute façon et qui n'est pas de notre fait.

Je voulais simplement prouver qu'en augmentant les taux communaux de 50 %, l'incidence sur le total à payer est très faible et qu'il est faux de dire que les impôts ont augmenté de 50 %.

Car dans ce cas, c'est bien 750 F que vous auriez payé et non 545,25 F !

Il en va de même pour le foncier bâti et non bâti qui obéissent exactement aux mêmes règles.

(\*) pour simplifier, il n'est pas tenu compte des frais de recouvrement des rôles perçus par les services fiscaux.

## AUTORISATION DE PLANTATION

Il apparaît utile de rappeler à tous qu'on ne peut planter ou repiquer n'importe où sans autorisation préalable.

Un arrêté préfectoral en date du 14 décembre 1966 interdit et réglemente certains boisements sur le territoire de la Commune de Val.

Il est expressément recommandé de solliciter une autorisation en mairie lorsque vous envisagez un repiquage.

Par ailleurs, pour ce qui concerne la culture d'arbres de Noël, une demande doit être déposée à la Préfecture.

Sont considérés comme arbres de Noël, les arbres âgés de moins de 10 ans et d'une hauteur inférieure à 3 mètres.

Lorsqu'une telle autorisation vous a été accordée, il vous appartient de raser votre plantation dès qu'une des deux conditions est atteinte.

ANECDOTE : c'était en 1843,

Voici fidèlement retranscrite une délibération du 6 août 1843

" Aujourd'hui six août mil huit cent quarante trois, nous Maire de la Commune de VAL-ET-CHATILLON. Vu l'arrêté de M. Le Préfet du 26 juillet 1843 par lequel sont nommés Monsieur Antoine Louis François Baron de KLOPSTEIN, Maire et Monsieur CAYET Joseph, propriétaire, adjoint de la commune de VAL-ET-CHATILLON, lesquels étant en la maison commune ont prêté en présence des conseillers municipaux soussignés, le serment suivant : je jure fidélité au roi des français, obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume, et tant entier de suite dans l'exercice de leurs fonctions. De quoi nous avons dressé le présent procès verbal. Fait au VAL-ET-CHATILLON les ans mois et jours avants dits. "

## UNE MAISON, DES SERVITUDES.

Avant de vous fâcher avec tous vos voisins pour quelques broutilles rapidement insupportables, sachez qu'en devenant propriétaire d'une maison, vous héritez aussi d'un certain nombre de servitudes qui s'y attachent.

Une servitude est une charge imposée à une propriété pour l'usage et l'utilité d'une autre qui est voisine. Elle est donc totalement indépendante de la personnalité du propriétaire, puisqu'elle pèse sur le bien lui-même. Elle survit donc aux ventes ou héritages successifs. Son origine peut être multiple. Elle peut découler simplement de la situation des lieux, d'un accord ou d'un acte entre voisins, d'une tolérance trop prolongée (plus de 30 ans dans certains cas) ou d'être imposée par la loi. Elle peut provenir aussi de la division en deux d'une même propriété. On distingue deux grands types de servitudes : celles qui sont continues ( par exemple un balcon donnant directement sur le jardin voisin) et les discontinues ( droit de passage qui ne s'exerce que de façon irrégulière). Dans les deux cas, la servitude peut être apparente ou bien au contraire, on ne peut s'en rendre compte que lorsque celui qui en bénéficie, l'utilise expressément. Comment s'éteignent ces charges qui pèsent sur votre propriété ? Tout d'abord par prescription. Si, durant 30 ans, le bénéficiaire d'une servitude n'en a pas fait usage, la servitude s'éteint. Mais attention ! Tant que la servitude n'est pas éteinte, aucun critère d'utilité n'entre en jeu.

La servitude peut également prendre fin par une modification de l'état des lieux. Si une propriété enclavée, ce qui supposait un droit de passage chez vous, bénéficie soudain d'un accès direct sur la voie publique, la servitude prend fin. Il peut également y avoir un accord amiable entre les voisins qui, de préférence, doit être authentifié par notaire. Enfin, il faut savoir que si vous possédez une maison ayant par exemple une servitude de vue chez le voisin, que vous la démolissez ou que vous la modifiez, vous n'avez plus le droit ensuite de recréer les éléments de cette même servitude. Par contre, si vous bénéficiez d'une telle sujétion, votre voisin ne peut vous empêcher de réaliser les travaux nécessaires, à vos frais, pour pouvoir en jouir en toute tranquillité.

#### L'eau : des problèmes nombreux

-----

Aux termes de l'article 640 le code civil stipule que les fonds inférieurs (ceux situés en contrebas) sont assujettis à recevoir les eaux de pluie qui découlent naturellement des fonds supérieurs, " sans que la main de l'homme y ait contribué". Vous ne pouvez donc vous plaindre des eaux de ruissellement qui viendraient chez vous, à moins que le voisin n'ait construit un ouvrage aggravant le phénomène. C'est donc à vous de construire éventuellement un puisard ou un fossé d'écoulement des eaux. Toujours en ce qui concerne l'eau de pluie, tout propriétaire doit empêcher que cette eau, après être tombée sur son toit, s'écoule chez son voisin. Il doit donc prévoir des gouttières ou un dispositif canalisant cette eau sur son propre terrain.

#### LA VIE ASSOCIATIVE à VAL-ET-CHATILLON ....

Alors que dans le cadre de la mise en place du protocole de développement, des études et des constats étaient faits au niveau de chaque commune des 2 cantons ( Cirey et Badonviller ), il nous est apparu que le VAL était une des rares communes où la vie associative était importante et omniprésente.

Cet état de faits découle incontestablement du comportement et de la vitalité de nos aînés, et il faut s'en féliciter

Cela prouve, s'il en était besoin, que VAL-ET-CHATILLON n'est pas mort et qu'il ne veut pas mourir.

Mais, toutefois il convient de prendre garde car l'équilibre assurant la stabilité d'un mouvement associatif est quelquefois précaire et peu s'en faut pour que disparaissent des traditions maintenues avec ferveur jusqu'à maintenant.

Que tous les présidents de sociétés sachent qu'ils trouveront toujours un écho favorable auprès de la municipalité, car celle-ci considère comme un devoir d'encourager leurs initiatives.

A ce propos, donnons leur la parole.....

LES GARS DU VAL - SECTION de TIR  
=====

Comme d'habitude, la section de TIR a participé aux différents concours situés aux 4 coins de la Meurthe-et-Moselle et en plus deux concours en Moselle.

Six médailles et breloques ont été gagnées par le plus jeune tireur de la section âgé de 11 ans, 5 médailles en Meurthe-et-Moselle, et une en Moselle.

La section recrute de nouveaux membres à partir de 10 ans pour renforcer l'effectif.

Les entraînements ont lieu : le dimanche de 10 h. à 12 h.  
le mercredi de 19 h. à 21 h.

Le président : Alex LAUDO

-----ooOoo-----

LA JEUNESSE SPORTIVE DU VAL (J.S.V.)  
=====

Actuellement, la J.S. VAL se trouve en 6<sup>o</sup> position, avec 6 points au classement général de son groupe de troisième division; elle a malheureusement été éliminée au premier tour de la Coupe de Lorraine

La société compte actuellement 14 joueurs licenciés.  
Son nouveau bureau se compose comme suit :

- Président : VASSEUR André
- Vice-président : GUENOT Jean-Pierre
- Trésorier : KUHNER Denis
- Secrétaire : CONOT Anne-Marie
- Dirigeants : MM. BONTEMS Raymond - OBELTZ Michel -  
GENELOT Frédéric

Les manifestations s'étant déroulées au cours de l'année 1986 ont été :

- le 28 juin : Feux de la Saint Jean
- le 28 août : challenge du Conseil général

La société est toujours prête à accueillir de nouveaux adhérents

Le Président : VASSEUR André

-----oooOooo-----

LE COMITE DES FETES

=====

Au cours de l'année 1986, sous la responsabilité de Monsieur Roger CHOPINEZ, un COMITE des FETES comprenant des conseillers municipaux et des représentants des sociétés locales s'est constitué en association légale. Pour l'aider dans sa tâche, Monsieur CHOPINEZ est assisté de :

- M. BESNARD Louis, Vice-Président
- M. GRANDJEAN Olivier, Secrétaire
- Mme DARDAINE Jacqueline, Trésorière
- M. GERARD Francis, Secrétaire Adjoint
- M. GUENOT Jean-Pierre, Trésorier Adjoint
- M. GERARD Alain, Maire de la commune
- M. ANDRE Philippe, conseiller municipal
- M. BLAISE Michel, conseiller municipal
- M. CHAROLET Daniel, conseiller municipal et chef de corps des sapeurs-pompiers
- M. DARDAINE Daniel, conseiller municipal et représentant du Club Vosgien
- M. DENIS André, Président Section Musique
- M. JACQUES Robert, Président des Gars du Val
- M. MARRANT Roger, directeur des écoles
- ainsi que plusieurs personnes de bonne volonté.

Après sa création, le Comité a organisé les festivités du 14 juillet, la fête de l'Arbre de Noël des écoles. Comme l'an dernier, il veillera aussi à l'organisation du réveillon de la St Sylvestre qui s'annonce comme un grand succès (toutes les places disponibles ont été réservées en quelques jours).

Dès le début du mois de janvier prochain, le Comité se réunira pour établir le calendrier des activités pour l'année 1987, à savoir concours de belote, tarot, quilles, pétanque, ..etc... Toutes ces manifestations ont pour but de développer une vie associative plus intense, de permettre à chacun d'entre nous de se sentir concerné et de ce fait, de contribuer au bon renom de notre cité.

La nouvelle année étant proche, le Président et les membres du Comité des Fêtes vous souhaitent une bonne année, ainsi qu'une excellente santé.

Le Président : Roger CHOPINEZ

-----oooOooo-----

LES GARS DU VAL - SECTION MUSIQUE

=====

La section musique tient d'abord à remercier la population de Val et Chatillon pour l'accueil chaleureux qui lui a été réservé lors des différentes manifestations, en particulier lors du 4 mai 1986.

L'appel lancé en 1985 pour le recrutement de musiciens a porté ses fruits. En effet, en 1985 la section comptait 14 membres. Elle en compte dorénavant 29.

.../

LES GARS DU VAL - SECTION MUSIQUE (suite)

Si les anciens sont toujours fidèles au poste et nous les en remercions, la poussée des jeunes recrues est remarquable.

A ce sujet, le comité remercie pour leur dévouement les anciens qui ont contribué à la formation des jeunes, non seulement aux répétitions habituelles mais aussi aux supplémentaires (lundi, mardi). Quant à ces jeunes, ils sont l'avenir de la Section et il est tellement satisfaisant de remarquer avec quelle ardeur et quelle assiduité ils participent aux répétitions et aux manifestations diverses....

" La relève est en marche !... "

Le Comité remercie également les parents qui par leur dévouement ont contribué au développement de la section.

Etant tous animés d'un même sentiment et d'un même but, chaque musicien a oeuvré pour redonner au pays sa musique si indispensable à la vie d'une communauté.

Si les efforts ont contribué au renouveau du Val, qu'ils en soient ici remerciés.

Pour le Comité : Le Président

DENIS André

-----oooOooo-----

ASSOCIATION FAMILIALE RURALE

Peu de changements dans la vie de notre association depuis l'année dernière. Elle se porte bien; le nombre de ses adhérents, les activités régulières des différents clubs n'ont pas varié.

Quelques sorties ont été organisées : au barrage de Pierre-Percée pour le 3ème Age; à Troyes, en mars; à la Moinaudière en juin pour le club féminin. Le séjour à Vence du 26 au 31 mai avec les clubs d'Azerailles et de Moyenmoutier a donné entière satisfaction aux participants.

Deux innovations à signaler :

- La mise en place en janvier 85 de sorties bi-mensuelles à la piscine de Baccarat, très suivies (40 à 50 participants)

- Notre participation au défilé carnavalesque organisé depuis plusieurs années par Angomont, Petitmont et Parux. Vous avez été très nombreux à nous manifester votre sympathie lors de notre passage dans le village; nous vous en remercions ainsi que la clique des gars du Val qui nous a prêté son concours et a contribué au succès de la manifestation.

Nous sommes prêts à recommencer en 1987. Les messieurs qui nous avaient fait un joli char sont d'accord.-Merci-.

Les projets :

- un séjour de 8 jours en Italie du 9 au 16 mai

- des sorties-spectacles au grand théâtre de Nancy, par exemple.

Si vous vous ennuyez, si vous vous sentez seul (ou seule), venez au club, l'accueil y est chaleureux.

Meilleurs voeux à tous.

La Présidente : DARDAINÉ Jacqueline

( ASSOCIATION POUR LA PROMOTION D'UNE COORDINATION DES  
ACTIONS POUR PERSONNES AGEES ET RETRAITEES DANS LE MILIEU  
RURAL DE L'ARRONDISSEMENT DE LUNEVILLE )

Secteur de CIREY SUR VEZOUZE  
SECTION de VAL & CHATILLON

Les membres du conseil d'administration de l'ACAPAR sont responsables des 11 comités locaux de l'arrondissement de Lunéville groupant entre autres Baccarat, Badonviller, Bayon, Blainville, Blémont, Cirey, Einville.

Monsieur Roger CHOPINEZ, Adjoint au Maire de VAL & CHATILLON, est membre du conseil d'administration et responsable du comité local de Cirey.

L'ACAPAR en est à sa 4ème année d'existence et son action est complémentaire des clubs de personnes âgées.

La maladie et l'isolement existent; lors de ses réunions, l'ACAPAR tente de résoudre, cas par cas, les différents qui lui sont posés.

Des services à domicile ont été mis en place et fonctionnent de façon satisfaisante :

- PEDICURE : Madame Françoise AUMONT de Lunéville  
Les personnes qui désirent bénéficier de ce service peuvent se faire inscrire en mairie.

Une STRUCTURE D'HEBERGEMENT TEMPORAIRE est en place à Cirey-sur-Vezouze et est unique sur le lunévillois rural. Elle s'adresse aux personnes âgées valides et autonomes.

Située dans un pavillon voisin de l'Hôpital, cette structure de 9 lits créée en 1985 se propose d'accueillir des personnes âgées :

- A la sortie d'hospitalisation, le séjour est alors un intermédiaire entre l'hôpital et le domicile. Il peut être un substitut à la maison de convalescence. Il est à noter cependant qu'aucun soin n'est assuré dans ce service totalement indépendant de l'hôpital.

- Durant la saison hivernale, les personnes âgées isolées rencontrent souvent les mois d'hiver des problèmes de chauffage, de solitude, d'approvisionnement. La structure d'hébergement temporaire de Cirey-sur-Vezouze est à même de leur offrir un toit temporairement; les pensionnaires retournant à leur domicile pour la belle saison.

- Pendant les vacances des proches; Bien des personnes âgées vivent en famille chez leurs enfants. En l'absence de ces derniers, elles se retrouvent seules et se sentent en insécurité. L'Etablissement se propose de les accueillir.

Les séjours ne peuvent être inférieurs à une durée de 48 heures et n'excéderont pas 3 mois par an.

L'accueil se fait en chambre de 1 ou 2 lits.

Actuellement, le prix de journée est fixé à 87,75 Francs par jour et par personne.

Le service information ACAPAR a édité une plaquette aide-mémoire destinée à l'ensemble des comités locaux qui vous sera remise avec le bulletin d'information annuel.

Le responsable du comité local :

Roger CHOPINEZ

-----oooOooo-----

AVEC LA SECTION A.M.C. de VAL ET CHATILLON  
=====

A l'issue de cette année 1986, l'effectif de la section reste stable : 49 membres inscrits. Les départs (5), ayant été compensés par de nouveaux adhérents.

En dehors des trois journées marquantes :

- 12 janvier : Fête traditionnelle de la galette des rois
- 08 mai : 41 ème anniversaire de la victoire du 8 mai 1945
- 11 novembre : commémoration de la victoire de 1918.

qui ont permis, chaque fois, la réunion d'environ 90 personnes dans une chaude ambiance amicale, les Anciens Combattants se sont manifestés à de nombreuses reprises, notamment lors :

- des obsèques de leurs camarades:

- Jules PETIT, le 28 janvier
- Henri COSSON, le 4 février à St Sauveur
- Albert MAGNETTE, le 12 juin
- Lucien MEYER, le 16 septembre
- René PERRIN, le 27 novembre à Blâmont

Des délégations avec drapeau ont participé :

- le 18 juin, au monument aux morts, à la cérémonie commémorative de l'appel du Général de Gaulle.
- le 22 juin à Tanconville, à la cérémonie du souvenir des combats qui se sont déroulés dans cette commune en 1940.

Enfin, n'oublions pas les visites faites aux malades, la sortie familiale en car qui a eu lieu le 25 mai dans le massif vosgien, l'encouragement apporté aux footballeurs par l'offre d'une coupe en 2ème prix, lors du challenge du conseiller général, qui s'est déroulé le 24 août au Val.

Le Président : Raymond HERY

-----oooOooo-----

LES GARS DU VAL - SECTION CROSS COUNTRY  
=====

Toujours aussi dynamique, la section a effectué: plus de 150 sorties pour nos 5 adultes, 8 adolescents et les 15 enfants qui s'entraînent régulièrement deux fois par semaine (mercredi à 13H15 et samedi à 13H15), sous la houlette de M. CAYET et de M. FRANCK, entraîneurs.

Un grand bravo à M. Pierre CAYET et M. Jean-Paul FRANCK pour leurs 16 magnifiques premières places et leurs performances en rencontres nationales amateurs (M. CAYET : 1er au Rond-Point à Nancy, 3ème au cross du figaro à Paris, 3ème à la corrida à Heillecourt - M. FRANCK : 3ème au Rond-Point à Nancy). Mais les jeunes ne se sont pas moins distingués, puisque Francis DUCHESNE remporte 6 places d'honneur; les autres enfants ne se décourageront pas malgré seulement 10 places d'honneur, mais la concurrence est sérieuse.

La subvention communale (2500 F.) couvre en majeure partie la dépense d'équipements, lequel consiste en un short et un maillot demi-manches (avec impression en flocage noir du "renard" du Val). Il est arboré lors de chaque compétition.

L'organisation du 3ème Grand prix de la forêt, prévu le 14 juin 1987 (date retenue lors de la réunion de la F.F.A.) devrait inciter plus d'amateurs de la région proche à venir jusqu'à Val et Chatillon.

Le Président : André LAURAIN

LE CLUB VOSGIEN - SECTION DE LA VEZOUBE

Année 1986 bien remplie, en ce sens que le Club Vosgien se fait connaître, de plus en plus de citadins viennent reprendre force dans nos grands sapins ...la fréquentation de notre refuge de la BOUDOUBE en est une preuve indéniable.

Quant aux mordus de la Section, l'effectif moyen des Randonneurs pedestres qui sillonnent nos sentiers, se monte à environ vingt personnes par sortie (à peu près tous les quinze jours).

Un des gros points noirs pour la section : la période de chasse. Celle-ci semble devenir un mauvais souvenir car maintenant, avec les Chasseurs de Val, une entente se fait préalablement avant chaque sortie (de l'après-midi en cette période), c'est un gros progrès. Que les chasseurs soient ici remerciés. Tous les amoureux de la nature y trouvent leur compte, ce qui est bien l'essentiel.

L'objectif du club vosgien reste inchangé à savoir :

- le jalonnement des sentiers
- le recrutement et la participation des jeunes du Val

Un espoir cependant, avec la jeune section SKI; six jeunes de Val se sont inscrits depuis que Monsieur GUY MARTIN a pris en main cette discipline, peut-être qu'un jour les skieurs deviendront des pedestres. C'est le voeu des responsables de la Section de la Vezouze pour la continuité de l'oeuvre mise en place depuis le 31 août 1931 à Val et Chatillon.

Une date à retenir : à la Salle des Fêtes de Val et Chatillon; le 18 janvier, 5ème anniversaire du

" Coq au Vin du Club Vosgien "

Le Président : Georges EPPE

-----oooOooo-----

LE CERCLE INFORMATIQUE

En février 1986, un cercle informatique a été créé. Il comptait 7 adhérents qui pouvaient suivre des cours d'initiation à l'informatique et utiliser le matériel mis à leur disposition.

Le cercle informatique a participé au cross de la forêt (affichage + classement) et organisé une exposition de cartes postales anciennes, ainsi qu'une journée portes ouvertes informatique. A ce propos, je tiens à remercier les habitants de Val pour leur présence ainsi que les membres du cercle pour leurs efforts.

Dernièrement, le nombre d'adhérents ayant augmenté, le cercle va laisser place au club informatique. Le club compte actuellement 14 membres adultes et 10 jeunes.

Le bureau se compose de 6 membres.

- Président : GERARD Francis
- Vice-Président : EHRLE Fabrice
- Secrétaire : BOULANGER Christian
- Secrétaire-Adjoint : LAMBOUR Daniel
- Trésorière : LAMBOUR : LAMBOUR Muriel
- Trésorière-Adjoint : WOLFERSBERGER Anne-Marie

Les personnes intéressées par l'informatique peuvent se renseigner auprès des membres du bureau.

Le Président : GERARD Francis

-----ooooOoooo-----

Société, qui depuis après guerre, se porte toujours bien et, malgré les bourrasques, retrouve obligatoirement avec sa bonne humeur, un gai roulis sur mer d'huile!...

Certes, ce n'est pas toujours facile dans le domaine de ces bêtes, que tant et tant, hypocritement, parlent de protéger!! Mais, enfin, il faut songer que la chasse est un instinct propre de l'homme et non pas un privilège : le créateur en mettant notre aïeul Adam sur la terre, lui a bien dit : "tu chercheras ta nourriture, tu chasseras, tu pêcheras ...".

Combien a-t-il été heureux cet Adam !! Pas encore de mauvais sentiments, de ragots, de jalousies autour de lui, pas d'histoires de braconnage, pas de double empaumure pour les cerfs....

S'il nous a suivis depuis sa disparition, que doit-il songer aujourd'hui!!!...

Enfin, ceci est bien du passé et les Chasseurs du Val en sont conscients, mais ils gardent le moral, toujours prêts à défendre l'objet de leur passion. Ils savent que c'est dans l'amitié que l'on passe les bons moments d'une vie et la chasse pour eux, c'est aussi se retrouver entre amis dans notre belle forêt. Au diable les palabres si souvent égoïstes, quand autour d'un bon feu grillent les chons de lard, tandis que fusent les histoires les plus pittoresques et les "mises en boîte" les plus savoureuses...

La Société de Chasse, toujours prête à rendre service sur le plan humanitaire, l'est également sur le plan communal.

Elle adresse ses meilleurs vœux à tous les Renards.

Vive la nature, vive la chasse, vive le Val.

Le Président : André DENIS

-----ooooOoooo-----

L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS  
=====

Les sapeurs-pompiers de Val-et-Chatillon vous remercient pour l'accueil que vous leur avez réservé lors de la présentation de leur calendrier.

L'année 1986 a été assez calme, mis à part l'incendie d'un bâtiment de l'usine Bechmann.

Lors d'un sinistre, il convient de prévenir d'abord le 18 et ensuite le 83 42 51 64 (sapeurs pompiers de la commune).

Dans le domaine sportif, les sapeurs ayant participé aux différents cross ont obtenu d'excellents résultats, à savoir :

Cross d'Arrondissement à CIREY-sur-VEZOUZE : en juniors, 1ère place pour Francis DUCHESNE - en séniors, 1ère place pour J-P FRANCK, 10° place pour A. ERHART, 12° place pour F. GERARD, 13° place pour Pierre BESNARD - en super-vétérans, 1ère place pour Pierre CAYET.

Cross départemental à BACCARAT : en juniors, 4° place pour F. DUCHESNE - en séniors, 4° place pour J-P FRANCK, - en super-vétérans, 2° place pour Pierre CAYET.

Cross National de DIVONNE-les-BAINS : en juniors, 108° place sur 268 pour F. DUCHESNE - en séniors, 86° place sur 330 pour J-P FRANCK, - en super-vétérans, 20° place sur 285 pour P. CAYET.

Parcours sportif départemental à Joeuf-Homécourt : en super-vétéran, première place pour Pierre CAYET.

La compagnie a participé aux festivités du 14 juillet, notamment à la retraite aux flambeaux et au tir du feu d'artifice. Elle a également été présente aux cérémonies commémoratives du 8 mai et du 11 novembre.

Les Sapeurs-Pompiers de VAL ET CHATILLON vous présentent leurs meilleurs vœux pour 1987.

Le Chef de Corps ; Sergent Daniel CHAROLET

-----ooooOoooo-----

LE PERSONNEL COMMUNAL

Alors que certains de mes prédécesseurs ont effectué un mandat, voire deux, sans avoir de problème de remplacement de personnel, il m'échoit la lourde tâche de pourvoir au remplacement de plusieurs postes en l'espace de 2 ans.

Lourde tâchecar, lorsque par exemple pour un poste de femme de service à l'école, une dizaine de candidatures est déposée, le choix n'est pas simple et l'on fait forcément des mécontents.

Concernant plus particulièrement la mairie, Monsieur DARDAINE bénéficie depuis septembre 86 de la cessation progressive d'activité et travaillera à mi-temps (le matin) jusqu'à sa retraite dans 2 ans et demi. Il a donc fallu embaucher une personne pour couvrir le mi-temps resté libre et c'est Madame PAULUS (la fille de Pierre CAYET qui a été choisie.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée ici pour remercier Monsieur DARDAINE dont la conscience professionnelle le pousse à venir plusieurs après-midi par semaine et ceci gracieusement. Car, contrairement à ce qu'on pourrait laisser croire, il y a du boulot à la mairie; et les récentes acquisitions et projets ne sont pas faits pour soulager la charge de travail.

Dans 3 ans, la mairie devrait logiquement fonctionner à 2 postes à mi-temps (Madame Erhart et Madame PAULUS ) et avec une informatisation qui devrait intervenir en 88.

Le remplacement de Fernand MASSON posera aussi un problème délicat. D'ores et déjà, une dizaine de candidats sont inscrits et là encore, le choix sera difficile.

-----oooOooo-----

UNE MAISON, DES SERVITUDES (suite )

Les clôtures :

Lorsqu'il existe une contestation sur l'étendue exacte de deux propriétés voisines, et qu'un litige survient, il est nécessaire de faire pratiquer un bornage, en ayant recours à un géomètre expert. Cette formalité peut s'effectuer à l'amiable, à frais communs entre les voisins, ou par décision de justice si l'un d'eux s'y refuse. Le géomètre, après étude des différents actes de propriété et de la situation des lieux, rendra un procès-verbal qui s'imposera aux deux parties, et placera des bornes pour matérialiser l'étendue exacte des deux terrains. Ces bornes, sous peine d'amende ne devront pas être déplacées. Une fois la superficie ainsi reconnue, chaque propriétaire a le droit le plus absolu de faire construire une clôture (article 647). La hauteur du mur non mitoyen n'est pas réglementée à l'échelon national, mais de nombreuses communes possèdent une réglementation locale qu'il faut respecter. C'est en matière de clôture mitoyenne que les litiges sont les plus nombreux. Les règles sont pourtant strictement définies.

Tout d'abord, il faut savoir qu'un mur, que ce soit en ville ou à la campagne, qui sépare deux propriétés, est supposé être mitoyen, c'est-à-dire appartenir aux deux voisins, à moins qu'il n'y ait une preuve contraire. Dès lors, la réparation ou la reconstruction du mur doit être effectuée à frais communs, selon les droits de chacun. Il est cependant possible de se dispenser de tels frais, mais il faut pour cela abandonner son droit de mitoyenneté, laissant ainsi au voisin la possibilité d'agir à sa guise.

De même, chaque copropriétaire du mur peut le faire exhausser à partir du moment où il en assume la charge financière. L'entretien de la partie surélevée sera alors à ses frais, l'autre voisin conservant la possibilité d'acquérir la mitoyenneté sur cette partie du mur, moyennant un dédommagement. En effet, même si un mur de séparation n'est pas mitoyen, il peut le devenir à la demande expresse du voisin. Ce dernier doit alors rembourser la moitié de sa valeur, plus la moitié de celle du terrain sur lequel il est construit. Vous ne pourriez donc refuser à un voisin de devenir copropriétaire du mur que vous avez construit seul.

Côté obligation, vous ne pouvez pratiquer dans ce mur aucun enfoncement, ni y appuyer une construction, même sommaire.

-----ooooOoooo-----

LE PROTOCOLE DE DEVELOPPEMENT

Bien que l'information ait suffisamment circulé depuis des mois, notamment par voie de presse, il n'est peut-être pas inutile de rappeler qu'un protocole de développement s'est mis en place sur les cantons de Cirey, Badonviller et Vallée de la Plaine.

Celui-ci a débouché sur la création d'un E.P.C.I. (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), auquel adhère la quasi totalité des communes (23) et dont le président est M. BOULANGER, maire de Pierre-Percée.

Le bureau est composé de 3 vice-présidents : M. FREISMUTH (maire de Petitmont), M. LOUIS (maire de Neuwiller les Badonviller), Lépine (maire de Raon-sur-Plaine) et de 7 membres : MM. ADAM, CAYET, GOM, DE SARS, POUSSARDIN, Madame FOURNIER et moi-même.

On ne répétera jamais assez que ce protocole intéresse tout le monde : commerçants (réfection de devanture de magasin par exemple), artisans (formation, aide à l'investissement), particuliers (amélioration de l'habitat, ravalement de façades), associations locales (gestion matériels), ..etc..

L'E.P.C.I. a déjà arrêté un programme d'action pour les 2 ans à venir et est susceptible de financer partiellement ou totalement les actions citées plus haut.

Intéressez-vous, renseignez-vous!

Je me permets de soumettre à votre réflexion une partie de l'introduction signée du Recteur ANTOINE, relatif à ce protocole :

"Le diagnostic présenté dans les pages qui suivent n'a rien de réconfortant. Il est même si sombre qu'il risque de décourager les coeurs faibles et les esprits chagrins. "Aquoi bon", penseront certains, "un Protocole de développement pour un "pays" si pauvre en ressources matérielles et humaines ?"

La réponse est qu'il s'agit, pour employer un mot à la mode mais qui possède ici tout son sens, de relever un défi. Les cantons de Badonviller, de Cirey, et la Vallée de la Plaine ont le choix entre deux formules, face à leur avenir : ou bien continuer à vivre comme aujourd'hui en obéissant à la vieille règle "chacun pour soi" - et ils sont assurés de subir bientôt le sort que connaissent déjà certains secteurs de l'Ardèche, de l'Aveyron ou de la Lozère, c'est-à-dire la décrépitude et la désertification progressive ou bien réagir en se groupant autour d'un programme réfléchi de remise en route et de croissance, progressives elles aussi.

.../

PROTOCOLE DE DEVELOPPEMENT (suite)

Notre région dispose d'une main-d'oeuvre sérieuse, peu exigeante, capable de bien faire pour peu qu'on lui apporte des compléments de formation. Sur le plan du tourisme et des loisirs, de plus en plus important, le massif du Donon d'une part, le complexe des Lacs (Celles et Pierre-Percée) de l'autre, constituent deux pôles d'attraction potentiels d'une rare qualité. Enfin l'équidistance et la proximité (trois quarts d'heure de voiture) de deux métropoles très vivantes et complémentaires, Nancy et Strasbourg, est une chance dont on commence à peine à mesurer le prix.

La priorité doit être donnée à trois objectifs :

- 1. Rendre notre secteur géographique le plus accueillant possible; et pour cela améliorer ou créer les capacités indispensables de logement, d'hôtellerie et de restauration.
- 2. Adapter et, là où il le faut, créer les moyens de formation qui répondent aux véritables besoins économiques de la région; et pour cela instaurer une concertation entre l'Education Nationale et tous les partenaires intéressés : autres Administrations, Patrons, Cadres et Employés.
- 3. Mettre en oeuvre une politique de promotion économique et touristique, ce qui ne sera possible qu'une fois entrepris les efforts précédents.

"Vive labeur !" était la devise de la Pucelle de Domremy qui est dans les Vosges : nous y sommes aussi. Elle sut relever le défi quand tout paraissait perdu; sachons nous inspirer de son exemple à l'échelle de notre petite patrie.

Le Recteur Gérard ANTOINE,  
Président de l' A D P P

-----ooooOoooo-----

CAMP ITINERANT DE JEUNES ( 12 - 14 ans )

L'idée est d'encadrer des jeunes du canton afin qu'ils découvrent leur environnement immédiat.

Cet été, deux personnes du F.J.E.P. de Cirey et moi-même avons mis sur pied ce camp itinérant. Nous sommes partis à pied, avec sacs à dos, sacs de couchage et un minimum de matériel pour nous rendre à "l'assaut" de nos si belles montagnes.

Le but : découvrir la nature, déchiffrer une carte, manipuler une boussole afin d'être semi-autonome en massif vosgien.

En 1987, nous réorganisons un nouveau camp du 26 juillet au 2 août et nous en informons les jeunes du canton.

Nous partirons du Val pour le grand Rougimont où nous séjournerons 2 jours, puis départ pour le Coquin en 2 étapes (nuitée à Luvigny dans la salle communale), puis retour vers Angomont.

Au programme : jeux, orientation, constructions de cabanes, de cadrans solaires, de hamacs,...

Nous tenons à remercier la population d'Angomont pour son accueil et sa sympathie à l'occasion du camp de cette année. Pour tous renseignements, s'adresser au 83 42 63 90.

Marie-Odile LENOIR  
F.J.E.P. de Cirey

-----ooooOoooo-----

MODIFICATION DES LIMITES TERRITORIALES DES  
COMMUNES DE VAL FT CHATILLON ET PETITMONT

=====

Vous savez probablement tous, qu'une ~~petite~~ partie de l'usine Bechmann se trouve sur le territoire de Petitmont (ancienne maison père SPIR, chute d'eau du canal).

Trouvant cette situation anormale, le conseil municipal a donc demandé une modification des limites des territoires à la municipalité de Petitmont et à Monsieur le Sous-Préfet. Cette modification serait en fait un échange de terrain entre les 2 communes, l'ancienne scierie Clineroche pouvant par exemple faire l'objet de cet échange. Il s'agit là également d'une anomalie puisque cette dernière est située pour une part sur Petitmont et pour l'autre sur Val.

Aux dernières nouvelles, une enquête de commodo-incommodo (ou d'utilité publique) serait signée par Monsieur le Sous-Préfet.

-----ooooOoooo-----

- C O N C L U S I O N -  
= = = = =

Avant de conclure, il me faut remercier ici les propriétaires des terrains du lieu-dit "Bois de Nitra" (projet de plan d'eau), qui tous ont accepté le principe de nous céder leur terrain.

Un grand merci également aux sociétés qui ont fait cette année un effort particulier d'animation (musique : fête du muguet, Pompiers : Bal de la St-Nicolas, JS Val : feu de la St Jean, Club informatique : journée Portes ouvertes - exposition de cartes postales, Association familiale : sorties piscine, participation du Club Féminin et de la musique au défilé carnavalesque d'Angomont et de Petitmont).

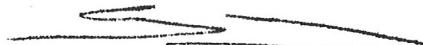
Nous souhaitons qu'elles reconduisent systématiquement ces fêtes chaque année.

Enfin et pour finir, vous savez tous quel prix j'attache au maintien d'une musique dans notre commune. Je vous adresse donc mes plus vifs remerciements pour votre générosité et l'accueil que vous avez réservé aux musiciens lors de leur dernier passage.

Les conseillers municipaux, les responsables de sociétés, les agents communaux et moi-même vous présentons nos vœux les plus chaleureux pour 1987.

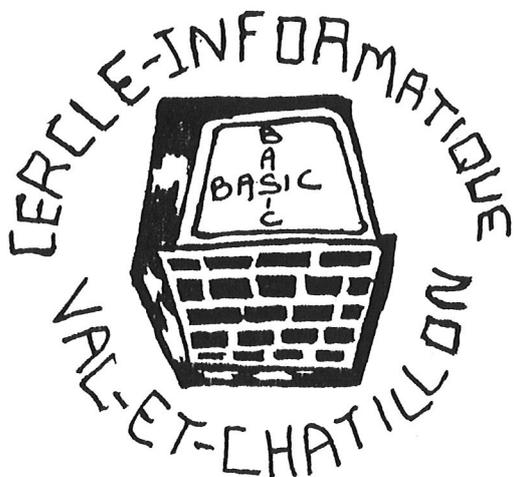
Bonne santé à toutes et à tous.

Le Maire,



Alain GERARD

-----ooooOoooo-----



R E S P O N S A B L E : GERARD Francis

T E L : 83 42 60 79

Madame, Monsieur,

le Cercle Informatique de VAL-ET-CHATILLON  
organise, à la Salle des Fêtes, le dimanche 28 septembre 1986,  
de 14 heures à 19 heures, une journée "Portes Ouvertes" .

Les personnes intéressées pourront s'  
informer et utiliser le matériel, voir les réalisations du  
Cercle en matière de programmes .

Parallèlement à cela se tiendra une  
exposition de cartes postales anciennes de Val-et-Châtillon  
et de ses environs .

Vous y êtes cordialement invités .